



connex

LE BULLETIN DES POLITIQUES ET SERVICES CONCERNANT LE MINISTÈRE ET L'EMPLOI

Primes d'assurance : pas de changements pour 2010

Une des raisons ayant motivé le changement de fournisseur de service au début de 2009 était la stabilité des taux de cotisation pour le régime d'assurance. La preuve la plus tangible de stabilité à ce niveau est de constater qu'il n'y aura pas d'augmentation de prime en 2010 pour les membres et les charges pastorales ou autres employeurs! C'est très certainement une bonne nouvelle pour nos membres et employeurs participants qui ont vu leurs primes augmenter régulièrement au cours des dix dernières années ou plus.

Les membres et les trésoriers et trésorières trouveront ci-dessous la liste des taux qui sont restés les mêmes qu'en 2009.

Plusieurs membres ont contacté l'Unité des Ressources humaines pour exprimer leur satisfaction quant au service reçu de la compagnie Green Shield. Leur Centre de service à la clientèle est le meilleur endroit pour poser vos questions sur votre couverture d'assurance : 1-888-711-1119.

Voyez en page 2 les améliorations récentes au régime d'assurance.

Taux pour 2010

(% des gains donnant droit à une pension*, à moins qu'un montant \$/mois ne soit spécifié)

Prime de l'employeur	
Avantages sociaux de base	5,150%
Programme de soutien au rétablissement	1,25%
Programme d'aide aux employés	8,00\$
<i>Plus, si applicable :</i>	
Indemnité de l'employeur	0,12%
Invalidité de courte durée	0,46%
Prime de l'employé-e	
Invalidité de longue durée	3,129%
Prime de soutien aux retraités	4,00\$
Assurance médicale et dentaire facultative pour les membres actifs	
Membre assuré seulement	45,03\$
Assurance familiale	128,24\$
Prime des retraités	
Assurance médicale et dentaire	
Membre assuré seulement	54,67\$
Assurance familiale	110,28\$

* Gains donnant droit à une pension : personnel ministériel = salaire x 1,40%; laïques = salaire

Green Shield prolonge ses heures d'ouverture

Depuis le 5 octobre 2009, le Centre de service à la clientèle de Green Shield est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 20h30 (heure normale de l'Est). Vous pouvez contacter le Centre au 1-888-711-1119 pour tout renseignement sur la couverture d'assurance médicale et dentaire, le statut d'une demande de remboursement pour frais médicaux ou dentaires, ou pour le remplacement d'une carte d'identité Green Shield.

Ne tardez pas à envoyer vos reçus!

Si vous désirez un remboursement de vos frais médicaux ou dentaires, vous devez envoyer vos reçus de dépenses dans les 12 mois suivant la date du traitement. Plusieurs dépenses sont soumises automatiquement par les pharmacies, les dentistes et autres praticiens. Si vous envoyez vos reçus par la poste, faites-en une copie, et envoyez rapidement les originaux à Green Shield, votre fournisseur d'assurances médicale et dentaire. Si vous n'avez pas de formulaire de réclamation, veuillez appeler Green Shield au 1-888-711-1119, ou rendez-vous sur le site www.greenshield.ca pour en télécharger et imprimer un exemplaire.

Événements marquants : vous

Si vous vivez un événement marquant comme un mariage, une naissance ou une adoption, vous devez inscrire les nouvelles personnes à charge dans les 120 jours de leur arrivée (environ 4 mois). Les personnes payées par ADP doivent aviser leur trésorier-ère de tout changement à leur couverture d'assurance. Elles doivent aussi contacter le Centre de retraite et d'avantages sociaux de l'Église Unie au 1-888-657-4607 pour demander un formulaire pour événement marquant. Remplissez le formulaire et renvoyez-le aussitôt.



Régime d'assurance collective : changements récemment approuvés

L'Exécutif du Conseil général (ECG) a récemment approuvé quatre améliorations aux avantages consentis aux membres des régimes d'assurance de l'Église Unie.

Les prestations d'invalidité de longue durée seront majorées de 2,3%. Cette augmentation concorde avec l'accroissement de salaire déjà consenti aux membres actifs, également connu sous le nom d'ajustement au coût de la vie. Il pourra en coûter jusqu'à 350 000\$ pour maintenir cette mesure dans le régime.

La prime pour décès accidentel et perte d'un membre était de 80% des gains admissibles par le passé; par contre, d'après une étude repère, les normes pour le secteur sans but lucratif et pour l'industrie de l'assurance démontrent que cet avantage devrait être majoré à 100% des gains admissibles. Le principal objectif des régimes d'assurance de l'Église Unie est de fournir une protection de base dans le cas d'une perte économique résultant de pareilles circonstances.

Pour les membres actifs, le maximum payé pour des soins infirmiers privés a été augmenté de 10 000\$ à 25 000\$ au cours de la vie. Peu de gens se prévalent de cet avantage, ainsi cette amélioration

ne risque pas d'augmenter la facture des coûts du régime.

Finalement, l'ECG a approuvé la recommandation du PC-MEPS voulant que l'Église Unie assure elle-même l'avantage d'indemnité de l'employeur; cette méthode sera beaucoup plus économique que l'arrangement actuel par l'entremise de la compagnie Great-West Life. De plus, la gestion par l'Unité des Ressources humaines de cet avantage très rarement utilisé fera en sorte qu'il soit correctement et efficacement administré.

Le personnel de l'Unité des Ressources humaines fait des recherches sur les modifications à apporter aux différents régimes d'assurance de l'Église Unie et les fait parvenir au PC-MEPS afin que le comité examine les suggestions. Puis le PC-MEPS fait ses recommandations sur les changements proposés à l'Exécutif du Conseil général. C'est en se basant sur les meilleurs intérêts de la dénomination que l'ECG accepte ou n'accepte pas les recommandations qui lui sont faites.

Préparez-vous à la fin de l'année : le Relevé T4 d'essai

À cette date, toutes les charges pastorales inscrites au service de paye devraient avoir reçu leur trousse complète de fin d'année de ADP. Les documents les plus importants sont l'**Avis de fin d'année 2009** qui souligne les dates importantes du processus, la **Liste des choses à faire pour 2010 de ADP**, et l'information budgétaire. La trousse comprend également un **Guide de procédure ADP** et un **Relevé T4 d'essai**.

Nous savons que la fin de l'année est un temps extrêmement occupé et que l'échéance pour faire les corrections en janvier est très serrée. L'Unité des Ressources humaines a fait de son mieux pour laisser aux trésoriers et trésorières le plus de temps possible pour soumettre leurs corrections de fin d'année.

Si une charge pastorale n'est pas en mesure de respecter les échéances spécifiées, des frais de service lui seront imposés. *Nous recommandons fortement aux trésoriers-ères d'examiner attentivement le Relevé T4 d'essai que leur a envoyé ADP et de faire toute correction nécessaire pour le prochain appel de cueillette d'information que fera ADP (avant janvier).*

Note : Les dates et les coûts associés à la fin de l'année qui vous sont indiqués dans les encarts fournis par l'Église Unie sont ceux qui s'appliquent. Ne tenez pas compte des dates et des coûts fournis par ADP dans sa documentation générale de fin d'année.

Avis aux trésoriers et trésorières : Correction à apporter à la trousse de fin d'année de ADP

À l'endos de la feuille « **Liste des choses à faire pour 2010 de ADP** » envoyée par l'Église Unie se trouve un barème pour les calculs. Dans la colonne 'Ontario' de la section 'Couverture familiale', la formule devrait se lire ainsi :

(Gains admissibles annuels x 0.000295 + **1,21\$**)
x 1,08\$
(une erreur d'imprimerie fait que le montant 1,21\$ n'apparaît pas)

Vous pouvez trouver la formule corrigée sur le site Internet de l'Église Unie : www.united-church.ca/local/tools

Assurez-vous qu'une personne peut répondre pour la paroisse pendant les vacances, et gardez un service ininterrompu

Les trésoriers-ères ou les administrateurs qui confirment le salaire lors de l'appel de ADP avant le jour de la paye doivent être disponibles pendant les vacances pour que le service de paye ne soit pas interrompu. Pour garantir la continuité du service pendant la période des vacances ou lors d'une absence, une charge pastorale peut ajouter le nom d'une personne à contacter n'importe quand pour ADP, ou encore aviser ADP que la paye sera traitée « telle quelle ». Le service à la clientèle de ADP (1-877-701-7017) peut vous fournir plus d'information concernant ces circonstances, y compris les formulaires que vous devez remplir pour vous assurer de la continuité du service de paye.

À noter : Si aucun arrangement n'a été fait avec ADP, et que ADP est incapable de contacter la personne désignée pour l'appel de cueillette d'information avant la fin de la journée prévue pour ce faire, ADP traitera la paye « telle quelle » pour tous les salariés (membres du personnel ministériel ou laïques); mais ADP ne traitera pas la paye des employés-es occasionnels-les ou 'à l'heure', puisque les heures peuvent varier d'une période de paye à une autre.

Les rapports de ADP sur Internet

Pour les trésoriers-ères qui prennent leurs rapports ADP sur Internet, les problèmes de compatibilité des systèmes entre Explorer 8 et Vista (de Microsoft) ont été résolus. Il y aura encore un délai pour certifier Windows 7 (paru le 22 octobre 2009); ainsi, veuillez attendre avant de mettre votre système à niveau pour accéder à vos rapports ADP sur Internet.

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez contacter le service à la clientèle de ADP au 1-877-701-7017.

Vous trouverez un guide (en anglais) vous permettant de comprendre les rapports de ADP sur le site Internet de l'Église Unie. Entrez « ongoing support » dans la recherche, ce qui vous conduira à un lien vers un fichier PDF que vous pouvez télécharger. Si vous avez besoin d'aide, contactez Lee Corlett, coordonnatrice du programme de rémunération, au 1-800-268-3781, poste 3118.

Le groupe de travail sur la rémunération pour le ministère

À sa réunion du 9 janvier 2009, le Comité permanent des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi (PC-MEPS) a autorisé la création du Groupe de travail sur la rémunération pour le ministère afin qu'il approfondisse la recherche, poursuive l'exploration et élabore une politique pour faire suite aux recommandations du 39^e Conseil général 2006, c'est-à-dire :

- que le personnel ministériel reçoive un salaire global plutôt qu'un salaire de base avec une allocation logement;
- que la structure salariale soit repensée de manière à comprendre un minimum et un maximum quant au salaire, et qu'elle prévoie un plus grand écart salarial entre les différentes catégories de personnel ministériel;
- qu'une méthode soit adoptée pour compenser les personnes travaillant dans les endroits où les frais sont exceptionnellement élevés ou dans les régions éloignées, ou encore les couples pastoraux où l'une des deux personnes est privée de la déduction pour résidence d'un membre du clergé.

En mars et en avril 2009, une invitation à faire partie du Groupe de travail sur la rémunération pour le ministère a été affichée sur le site Internet de l'Église Unie. Le Sous-Exécutif du Conseil général a considéré les candidatures des personnes lui ayant été recommandées par le comité des nominations en juin 2009. Quatre personnes ont été sélectionnées et deux membres du PC-MEPS ont été nommés au groupe de travail, tandis que Linda Begley et Lee Corlett de l'Unité des Ressources humaines y sont présentes comme personnel ressource.

La première réunion du groupe de travail a eu lieu les 19 et 20 octobre, au bureau du Conseil général. Le Groupe de travail sur la rémunération pour le ministère invite les membres de l'Église Unie à se prononcer sur les recommandations concernant la rémunération pour le ministère, à n'importe quel moment et par écrit au PC-MEPS@united-church.ca ou par téléphone au 1-800-268-3781, poste 3161.

Raconte-moi...

Les récits de la vie de Jésus sont des histoires que les enfants aiment bien entendre. Depuis 1925, l'Église Unie du Canada transmet ces récits, génération après génération. C'est ainsi que nos prédécesseurs nous ont légué leur foi. Ainsi notre propre foi repose sur leurs épaules. La génération qui nous suit pourra-t-elle s'appuyer sur nous?

Une façon pour vous d'aider à la transmission du récit de la vie de Jésus est de prévoir un legs pour l'Église Unie dans votre testament. Faites un don posthume, quel qu'il soit, à votre paroisse, un camp de jeunes, un ministère de présence que vous aimez particulièrement, ou encore à l'Église dans son ensemble par l'entremise du Fonds Mission et Service, ou à la Fondation de l'Église Unie du Canada.

Aimeriez-vous recevoir gratuitement un exemplaire du *Will Workbook* (Guide de legs testamentaire – en anglais seulement)? Ou aimeriez-vous avoir des exemples de formulation pour un don dans votre testament? Appelez simplement au 1-800-268-3781, poste 2024, pour avoir de l'aide ou connaître le nom de la personne responsable des dons à l'Église Unie dans votre région (planificatrice des dons).

Témoignez des valeurs qui vous sont chères. Rappelez-vous de l'Église Unie en prévoyant un don à son endroit dans votre succession. Et faites en sorte que les récits de Jésus continuent d'être racontés.

Nous travaillons tous ensemble!

Bonjour chers frères et sœurs en Christ! Permettez-moi de me présenter à vous comme la toute nouvelle rédactrice de *Connex*, et aussi nouvellement membre du Comité permanent des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi (PC-MEPS).

Il y a à peine quatre semaines, je faisais à Toronto mon voyage inaugural et j'avais le privilège de rencontrer pour la première fois les membres d'expérience des comités permanents qui soutiennent le travail de l'Exécutif du Conseil général. J'ai également rencontré notre secrétaire générale, notre nouvelle modératrice, et plusieurs des membres du personnel qui travaillent « en coulisse » et qui m'ont fait un accueil chaleureux et plein d'humour. L'orientation des nouveaux venus comprenait une chasse au trésor dans les bureaux du Conseil général; nous nous sommes donc mis à la recherche de posters, de brochures, de bonbons, sous le regard réjoui de nos collègues doués et dévoués qui nous ont aidés à nous y retrouver. Tout le travail qu'ils accomplissent en notre nom est renversant.

En ce qui concerne notre tâche, la quantité de travail qui nous attend donne à réfléchir. C'est dans ces bureaux que nous avons la responsabilité de donner suite à toutes ces pétitions qui ont été adoptées au Conseil général. Des bénévoles de partout au pays se rassemblent tout au long de l'année pour travailler à ces priorités, ces programmes et ces politiques proposées à nos assemblées trisannuelles. Les comités permanents constituent des groupes de travail et des sous-comités pour faire de la recherche, rédiger des rapports, et proposer des mesures qui feront leur chemin jusqu'à l'instance décisionnelle qu'est l'Exécutif du Conseil général. Bien que je sois pasteure depuis 11 ans, que j'aie participé une fois à un Conseil général (à Wolfville, en Nouvelle-Écosse, en 2003), et que j'aie siégé sur divers comités du consistoire et du synode, ceci est ma première exploration du travail d'un comité national. J'espère que mon expérience des petites paroisses (en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, et maintenant en Colombie-Britannique), ma formation au ministère intérimaire et au leadership pour la transformation, ainsi que ma passion pour les églises missionnaires centrées sur le Christ, me permettront d'apporter un point de vue utile autour de la table.

Restez en contact. Si vous avez des questions ou des commentaires sur notre façon d'utiliser *Connex* pour mieux communiquer le travail du PC-MEPS, je serai heureuse de les recevoir! Entre temps, priez pour nos comités au niveau national, et nous prions nous aussi avec vous pour le ministère et la mission de l'Église du Christ. Shalom!

– Erin Sterling, rédactrice



Soutien au personnel ministériel
L'Église Unie du Canada • The United Church of Canada



Restez en santé en temps de grippe

Le bureau du Devoir de responsabilité a préparé une liste de suggestions pour modifier les pratiques courantes en paroisse, afin de réduire le risque de transmission des infections, y compris le virus de la grippe. Vous trouverez cette information sur le site Internet de l'Église Unie au www.united-church.ca/local/duty/emergency.

Le dossier « *Being Faithful during Cold and Flu Season* » (Se montrer responsable pendant la saison des rhumes et de la grippe – en anglais seulement) peut être imprimé et diffusé dans les paroisses, les comités de liturgie et autres groupes.

À paraître : Le nouveau Financial Handbook for Congregations (Guide des finances en paroisse – en anglais seulement)

L'Unité des Ministères pastoraux, de présence et de formation, et l'Unité des Ressources humaines ont collaboré pour la mise à jour du *Financial Handbook for Congregations*. L'Unité des Ressources humaines a été particulièrement sollicitée pour les sections traitant du salaire du personnel et l'information touchant les avantages sociaux (Chapitre 4). Ce guide est essentiel au travail des trésoriers et trésorières ou des administrateurs-trices de la paye des charges pastorales.

La dernière version de ce guide devrait être disponible au début de 2010, et vous pourrez le commander au Centre de distribution des ressources de l'Église Unie (UCRD) au 1-800-288-7365; ou le télécharger gratuitement du site Internet de l'Église Unie au www.united-church.ca en entrant le mot clé « finance » dans la recherche.

connex

Connex est le bulletin du Comité permanent du Conseil général sur les Politiques et services concernant le ministère et l'emploi. Si vous désirez des copies supplémentaires à distribuer dans votre paroisse, ou si vous souhaitez recevoir un courriel vous avisant qu'un nouveau numéro est disponible en ligne, contactez-nous par téléphone au 1-800-268-3781, poste 3161, ou par courriel au PC-MEPS@united-church.ca.

Si vous avez des commentaires à faire ou des sujets à nous suggérer, contactez la rédactrice, Erin Sterling :



a/s PC-MEPS,
L'Église Unie du Canada
3150, rue Bloor ouest, bureau 300
Toronto, ON M8X 2Y4
Courriel : PC-MEPS@united-church.ca